

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Monsieur MARINO-MORABITO (à Monsieur TOCHE ONTENIENTE)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL, Madame MEYZONNY

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.03.37 CONVENTION EN VUE DE LA POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE TYPE PAC 4UF SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AD 3
(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)
Nomenclature :2.2.3 – DUP et servitudes

Il est rappelé que par délibération n° 2021.05.09 du 19 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de retenir la SCIC Enercoop AURA pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne station d'épuration cadastré section AD n° 1, 2, 3, 4, 367 et 369, propriété de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, au lieu-dit « Au Verselet » route de Saint-Maurice de Rémens sur le territoire de la Commune de Saint-Denis-en-Bugey.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet et de son raccordement au réseau électrique la Ville a été destinataire d'une demande émanant d'ENEDIS sollicitant l'autorisation de poser

001210100046-20230623-DEL-2023-03-37-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2023

un poste de transformation de type 4 UF sur la parcelle cadastrée section AD n°3.

L'emprise au sol de ce poste est d'environ 9 m².

Au vu des travaux à effectuer et en qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la conclusion d'une convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section AD n°3 pour l'implantation de ce poste de transformation.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

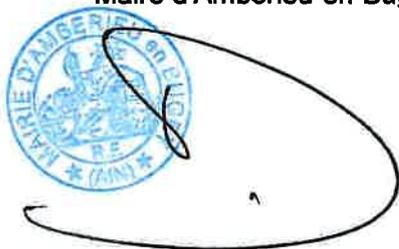
1. **DE CONCLURE** une convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section AD n°3 pour l'implantation d'un poste de transformation de type 4 UF ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
3. **D'AUTORISER** ENEDIS à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_37-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023